



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 13 mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 25 mars 2024

Délibération n°2024-03-037

Approbation du tarif du séjour jeunes de juillet 2024

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 25

Nombre de votants : 30

Conseillers titulaires présents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Catherine DOGET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Anne CASSIER a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER, M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Sophie ESPEJO, M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT, Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD, M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents : Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, M. Daniel GAUTIER, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : Mme Cécile ABDELLALI

Un séjour de vacances pour les jeunes (collégiens) est organisé du 14 au 20 juillet prochain à Saint-Trojan-les-Bains sur l'île d'Oléron.

Ce séjour sera ouvert à 24 jeunes résidant sur le territoire Sauldre et Sologne. Il sera encadré par un directeur et deux animateurs.

Le budget prévisionnel pour ce séjour jeunes est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Pension complète (7 jours - 6 nuits)	13 787,04 €	Participation des familles (380 €/enfant)	9 120,00 €
Activités	3 500,00 €	CAF Contrat Enfance Jeunesse	500,00 €
Transport	4 500,00 €		
Personnel (1 directeur + 2 animateurs)	9 500,00 €		
Divers (pharmacie)	150,00 €		
TOTAL	31 437,04 €	TOTAL	9 620,00 €

Coût du séjour pour la CDC	21 817,04 €
-----------------------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240328-2024_03_037-DE

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu l'avis de la commission des finances du 11 mars 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention (M. RAFFESTIN) :

Article 1 : APPROUVE le projet de séjour jeunes pour 24 enfants du 14 au 20 juillet 2024 à Saint-Trojan-les-Bains (17).

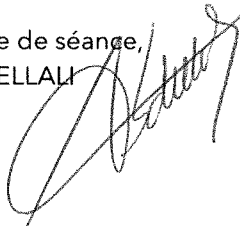
Article 2 : FIXE le tarif de participation à 380 € par enfant, payable en trois fois : 100 € en mai, 140 € en juin et 140 € en juillet 2024.

Article 3 : PRECISE que les enfants ayant déjà participé à un séjour mer intercommunal ne seront pas prioritaires. Ils pourront s'inscrire mais leur inscription ne sera validée que s'il reste des places disponibles une semaine après la date d'ouverture des inscriptions.


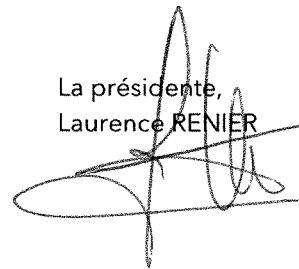
Article 4 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Cécile ABDELLALI



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.